



Canadian Journal of Regional Science  
Revue canadienne des sciences régionales

## Évaluation des préférences pour le caractère concerté d'une politique: Le cas de la relocalisation des biens face à la montée du niveau de la mer

Hélène Rey-Valette<sup>1</sup> et Bénédicte Rulleau<sup>2,3</sup>

<sup>1</sup>LAMETA, Faculté d'Economie, Université Montpellier, France; <sup>2</sup>CEARC, Université Versailles-Saint Quentin, France; <sup>3</sup>Irstea, France. Adressez vos commentaires à [helene.rey-vallette@umontpellier.fr](mailto:helene.rey-vallette@umontpellier.fr).

Soumis le 4 janvier 2016. Accepté le 15 mai 2017.

© Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales 2017.

Rey-Valette, H, & Rulleau, B. 2017. Évaluation des préférences pour le caractère concerté d'une politique.: Le cas de la relocalisation des biens face à la montée du niveau de la mer. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* 40(2), 133-140.

Cet article s'interroge sur l'importance de la concertation comme condition facilitant l'acceptabilité des politiques d'adaptation des territoires littoraux aux risques de submersion liés à l'élévation du niveau de la mer. Ces politiques dites de relocalisation visent à déplacer les biens et les activités exposés pour réduire leur vulnérabilité. Il repose sur une enquête conduite sur le territoire du SCOT du Biterrois en Languedoc-Roussillon. Plus précisément une évaluation des consentements-à-payer des résidents pour différentes modalités de mise en œuvre des relocalisations par l'approche des choix multi attributs a été réalisée. L'intégration du recours à la concertation dans les alternatives a permis d'obtenir une évaluation monétaire des préférences des résidents pour cette modalité.

**Numéro spécial:** Nouvelles controverses du développement territorial.

**Rédacteurs invités:** André Torre, Eduardo Chia et Frederic Wallet

Le développement durable et l'adaptation des territoires au changement climatique se sont accompagnés d'une multiplication des procédures de participation et de concertation (Richard 2011). Face à l'accroissement de ces procédures, diverses recherches ont étudié la qualité des dispositifs en termes d'équité d'accès, de représentativité des participants, d'équilibre des temps de parole, de transparence et de traçabilité des débats (Rey-Valette & Mathé 2012; Blondiaux & Fourniau 2011; Font, Pasadas del Amo & Smith 2016). Des problématiques plus précises ont aussi émergé, portant sur l'efficacité, les apprentissages (Maesschalck 2008), l'articulation entre échelle (Barbier & Larrue 2011), les impacts sur la cohésion sociale, la structuration des col-

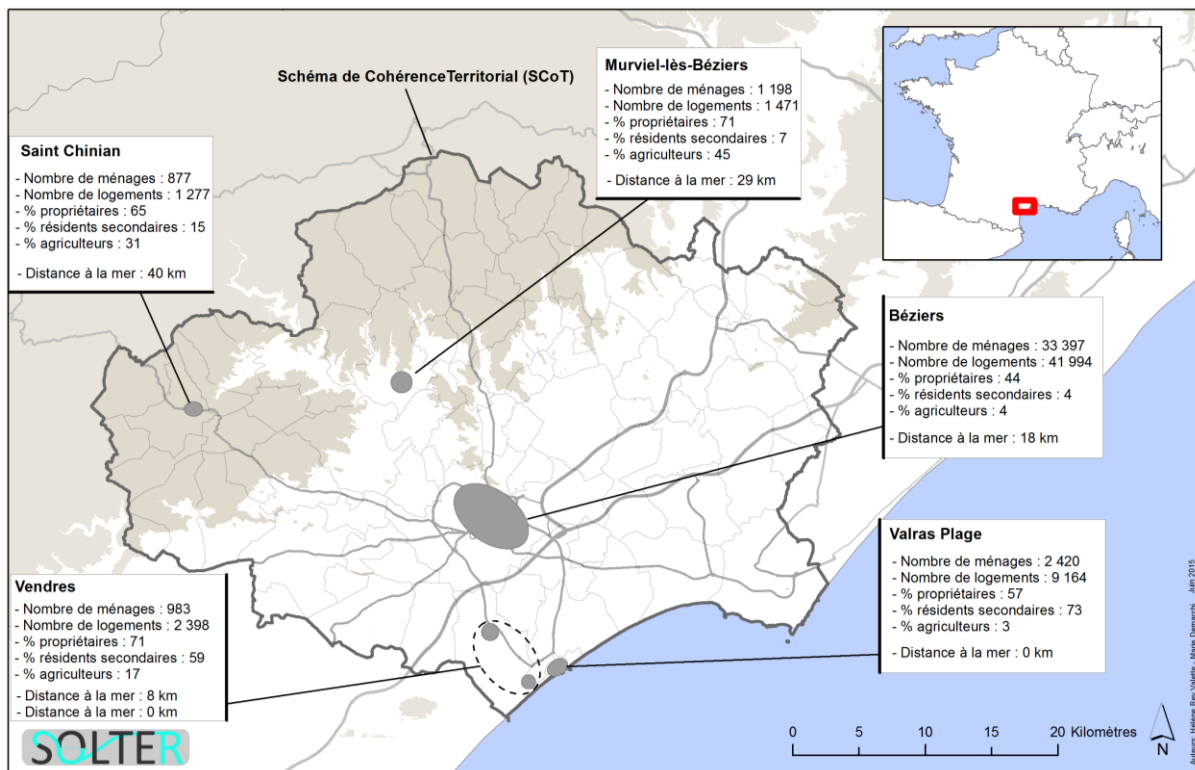
lectifs ainsi que la confiance et la légitimité des institutions (Blatrix 2002; Zwikaël & Smyrk 2015). Cette problématique de la participation et de la concertation qui fait l'objet de nombreuses prescriptions réglementaires (Torre & Vollet 2015) est très présente dans les travaux sur la gouvernance territoriale et le développement territorial (Torre & Beuret 2012). Il s'agit à travers les outils de l'ingénierie territoriale de définir des objectifs collectifs qui impliquent "une dynamique d'initiatives collectives locales (privées et publiques) qui sont intentionnelles et finalisées... et qui nécessitent d'impliquer et de fédérer les acteurs" (Angeon et al. 2007). De même cette dimension de concertation est très présente dans la gestion de l'environnement et des risques (Morel

et al. 2006; Cedergren & Tehler 2014), par exemple à travers la notion de proximité environnementale (Torre & Zuideau 2009). Ces dynamiques collectives d'aménagement sont cruciales pour l'adaptation des territoires au changement climatique, c'est-à-dire dans un contexte de fortes incertitudes et à des horizons de moyen et long terme (Haasnoot et al. 2013; Zwikaël & Smyrk 2015).

Néanmoins la majorité des travaux relèvent d'une approche de l'offre de participation ou de concertation, à travers notamment l'analyse des types de dispositifs, aux dépens comme le soulignent Gourgues & Sainty (2011) et Mazeaud (2012) de l'analyse de la demande de concertation. Ainsi nous avons saisi l'opportunité d'une recherche sur l'adaptation à la submersion marine pour évaluer les préférences des habitants pour une mise en œuvre concertée des mesures d'adaptation. Il s'agit d'anticiper pour réduire la vulnérabilité des territoires littoraux et l'importance des dommages futurs en relocalisant certaines constructions et infrastructures en front de mer (MEDDEM 2012). Malgré leurs effets positifs à long terme l'acceptabilité de ces mesures se heurte à l'attachement au logement et à la proximité de la mer des habitants, à certains biais d'optimisme ou de déni vis-à-vis de ces risques et à la réticence des élus du fait de l'importance des contestations (Gibbs 2016), des budgets et des problèmes de gouvernance qu'elles impliquent.

Afin de confirmer l'importance de la demande de concertation par les populations, nous avons mobilisé la méthode des choix multi-attributs (MCMA – *Choice Experiment*), pour évaluer les consentements-à-payer (CAP) des résidents pour différentes modalités de mise en œuvre de la relocalisation (coût, période, modularité) dont le recours ou non à la concertation ainsi que le thème à privilégier. En termes d'aide à la décision les valeurs relatives accordées à ces attributs constituent une information essentielle pour la conception des politiques. Ainsi nous proposons d'évaluer l'importance accordée à la concertation à travers la valeur que les rési-

Figure 1. Localisation et caractéristiques des communes enquêtées



dents y accordent et les perceptions qu'ils en ont. Nous utilisons le terme de « concertation » au sens large, associant les notions de participation ou de co-construction, par opposition aux pratiques de simple consultation. Il n'était pas possible dans ce type d'enquête d'introduire les typologies plus fines selon le degré de dialogue ou de pouvoir par rapport aux décisions (Arnstein 1969 ; Rowe & Frewer 2000).

Après avoir rappelé le rôle de la concertation et de la confiance vis-à-vis des institutions pour les politiques de relocalisation, nous présenterons l'originalité de l'utilisation de la MCMA pour évaluer monétairement l'importance accordée par les individus à la concertation. La deuxième partie présentera la démarche méthodologique globale du projet et le détail du protocole d'enquête. Les résultats relatifs à l'intérêt pour la concertation seront présentés dans la troisième partie, sachant que les perceptions des relocalisation et les questions de solidarités territoriales qu'elles impliquent ont

été présentées par ailleurs (Clément, Rey-Valette, & Rulleau 2015 ; Rulleau, Rey-Valette, & Clément 2017). Enfin, nous discuterons nos résultats quant aux enjeux et aux limites de la concertation.

### Contexte et problématique

Les études scientifiques sur la mise en œuvre et l'acceptabilité des mesures de relocalisation sont peu nombreuses. Elles insistent sur l'importance de la concertation et de la confiance dans les institutions porteuses de la politique (Graham *et al.* 2013 ; Cooper & Pile 2014 ; Gibbs, Thébaud, & Lorez 2013 ; Hurlimann *et al.* 2014 ; King *et al.* 2014 ; Rocle 2015 ; Rocle *et al.* 2016 ; Gibbs 2016). L'accent est mis sur le fait que les processus de concertation renforcent aussi la confiance dans les institutions (Graham *et al.* 2013 ; Hurlimann *et al.* 2014) et l'accès à l'information dans les réseaux sociaux de participants. La question du périmètre de la concertation, et par là de l'articulation multi niveaux des intérêts collectifs par rapport à un intérêt

général plus global est souvent évoquée comme limite (Warren *et al.* 2005 ; Beuret *et al.* 2016). Concernant les relocalisations il s'agit de prendre en compte l'ensemble des intérêts, et non la seule voix des propriétaires en première ligne, généralement opposés car attachés à leurs logements et aux aménités de la proximité de la mer (Abel *et al.* 2011). En effet, les usagers des plages (excursionnistes locaux et touristes) et les personnes dont l'activité professionnelle dépend du tourisme balnéaire sont aussi concernés et plus souvent favorables à la relocalisation (Rey-Valette *et al.* 2012 ; Hellequin *et al.* 2014).

Contrairement à la plupart des travaux sur les dispositifs de concertation qui proposent des évaluations qualitatives, nous avons mobilisé la MCMA pour estimer la valeur accordée à la concertation. La MCMA rend compte des préférences des agents économiques par rapport à plusieurs caractéristiques (ou attributs) d'un bien ou d'une politique (Lancaster 1966). Ces préférences sont évaluées à travers les

**Tableau 1.** Structure du questionnaire

| Module  | Thème   | Nature des questions   | Nombre de questions (*) |
|---|---|--|-------------------------|
| 1   | Contexte résidentiel                          | Type de logement, Durée d'habitation, Origine géographique   | 15                      |
| 2   | Usages des plages et connaissance du littoral | Fréquentation des plages, Type de plage fréquentée, Connaissance de l'érosion et des modes de gestion                            | 11                      |
| 3   | Perception des risques et de la submersion    | Hiérarchie des risques, Réalité du risque de submersion, Mémoire des aléas   | 11                      |
| Présentation orale des stratégies de gestion et des scénarios |   |  |                         |
| 4   | Evaluation multi attribut                     | 6 cartes de choix entre 2 scénarios et le scénario de référence, Questions de contrôle et d'explicitation des choix              | 11                      |
| 5   | Perception des attributs de la relocalisation | Modalités de relocalisation (financement, impact, indemnités, critères de justice et d'acceptabilité, effets de la concertation) | 21                      |
| 6   | Profil socio démographique                    | Sexe, Age, Statut, Formation, Taille du ménage, Catégorie socio professionnelle, Lien au littoral, Revenu                        | 18                      |

(\*) Certaines questions étaient spécifiques aux résidents des communes littorales ou de l'arrière-pays

consentements à payer qui rendent compte du surplus d'utilité apporté par des scénarios alternatifs à une situation de référence. Par rapport aux évaluations contingentes, la MCMA intègre le fait qu'une part des comportements individuels n'est pas observable (théorie de l'utilité aléatoire de McFadden (1974)), ce qui conduit à raisonner en probabilité de choix d'un scénario. Puisqu'elle permet d'évaluer la valeur globale d'un bien et celle de chacun de ses attributs, la MCMA offre une plus large connaissance des motivations (Rulleau, Dehez, & Point 2010). Sa principale limite tient aux biais possibles du fait de la complexité des protocoles qui peut entraîner une lassitude ou des confusions liées à la répétition des choix (Dachary-Bernard 2004).

### Présentation du protocole méthodologique

*Zone d'enquête (Figure 1)*: Nos enquêtes ont été réalisées sur le territoire du SCOT du Biterrois en Languedoc-Roussillon, dont les communes littorales sont parmi les plus vulnérables de la région à la submersion marine. Cette vulnérabilité est liée aux profils sédimentaires des plages, à la topographie des zones basses et à la densité de l'urbanisation en front de mer (MIAL-LR 2003). Nous avons considéré deux communes littorales (Valras-Plage et Vendres) et trois communes de l'arrière-pays (Béziers, chef-lieu économique situé à 15 km de la mer

ainsi que Murviel-lès-Béziers et Saint Chinian, deux communes agricoles situées respectivement à 29 km et à 40 km du trait de côte).

*Questionnaire et mode de passation*: Le questionnaire était constitué de six modules complémentaires (Tableau 1). Les participants ont été contactés aléatoirement par téléphone sans préciser la thématique de l'enquête (hormis le fait qu'il s'agissait d'aménagement du littoral) pour réduire les biais de sélection. La passation s'est faite dans des salles mises à disposition par les mairies. L'enquête, auto-administrée en présence de chercheurs, durait environ une heure avec une intervention orale des chercheurs pour préciser les stratégies de gestion, le choix des attributs et les modalités de choix des scénarios. Treize sessions ont été organisées pour 258 personnes interrogées (122 sur le littoral et 136 dans l'arrière-pays).

En fin de questionnaire, nous avons testé, la conscience des enquêtés quant à certaines critiques dont fait l'objet la concertation. De façon à comparer les points de vue, quelques questions ont aussi été posées avec un système de vote par boîtier électronique (i) aux parties prenantes du territoire lors d'un atelier participatif en mai 2015 (31 personnes) et (ii) aux élus, en introduction de la restitution des résultats au comité syndical du SCOT en juillet 2015 (30 maires).

Les attributs identifiés et les scénarios proposés : *La situation de référence a été définie par les géologues de l'équipe en adaptant à la région les prévisions du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Elle supposait une réduction de la taille des plages de 30 % en 2060, une augmentation de la fréquence des très fortes tempêtes et des indemnités d'assurance proportionnelles aux risques. La recherche étant menée en partenariat avec les services de l'Etat, le choix des attributs et de leurs modalités a été fait en collaboration avec le service chargé de la gestion du trait de côte pour explorer les modalités possibles de mise en œuvre des relocalisations (Tableau 2). Ce choix veillait aussi à respecter la condition d'indépendance des attributs (niveau d'un attribut indépendant du niveau des autres (Bennett et Adamowicz 2001)).*

Évalués aussi avec les services de l'Etat, les coûts n'intègrent que l'implémentation de la relocalisation, sans l'indemnisation des habitants concernés. Les montants proposés supposent que la moitié des travaux soit à la charge des ménages de l'intercommunalité, l'autre moitié étant financée par des subventions. Le véhicule de paiement est une augmentation de la taxe d'habitation. Les scénarios combinant les attributs ont été définis avec le logiciel NGENE. Chaque enquêté a réalisé six choix qui impliquaient d'arbitrer entre deux scénarios combinant les modalités de mise

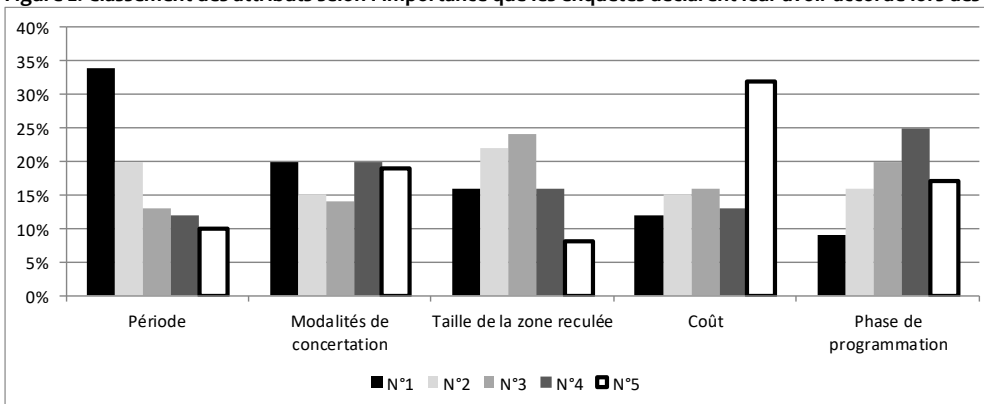
**Tableau 2.** Présentation des attributs des scénarios de relocalisation et de leurs niveaux

| Attribut      | Description  | Niveaux   |
|---------------|--|---|
| Concertation  | Modalités de concertation                                      | 1. Aucune concertation<br>2. Concertation sur les zones à relocaliser<br>3. Concertation sur les critères d'indemnisation   |
| Période       | Période de mise en œuvre de la politique de relocalisation     | 1. 15 ans (2015-2030)<br>2. 15 à 30 ans (2030-2045)<br>3. 30 à 45 ans (2045-2060)   |
| Programmation | Temporalité de mise en œuvre de la politique de relocalisation | 1. En une seule fois<br>2. En tranches successives  |
| Taille        | Taille de la zone concernée et coût supplémentaire             | 1. Infrastructures littorales (route, mur, promenades, jeux...) pour un coût de 10 €<br>2. Infrastructures littorales et maisons ou commerces en 1 <sup>ère</sup> ligne pour un coût de 100 €<br>3. Infrastructures littorales et maisons ou commerces en 1 <sup>ère</sup> ligne et en 2 <sup>nde</sup> ligne pour un coût de 200 € |

**Tableau 3.** Consentements à payer pour les niveaux d'attributs (en euros/ménage)

| Attributs   | CAP        | Intervalle de confiance à 95 % |
|---|------------|--------------------------------|
| Concertation 2 : sur le choix des zones à relocaliser | 198,60***  | (66,56 – 330,65)               |
| Concertation 3 : sur les critères d'indemnisation     | 127,11**   | (14,85 – 239,37)               |
| Période 2 : dans 15 à 30 ans (2030-2045)              | -71,70*    | (-156,16 – 12,76)              |
| Période 3 : dans 30 à 45 ans (2045-2060)              | -499,68*** | (-746,43 – -252,92)            |
| Programmation par tranches successives                | 62,74*     | (-5,01 – 130,48)               |

Notes: \*\*\* pour significatif à 1 %, \*\* pour significatif à 5 % et \* pour significatif à 10 %.

**Figure 2.** Classement des attributs selon l'importance que les enquêtés déclarent leur avoir accordé lors des choix de scénarios

Source : enquête SOLTER, 2013

en œuvre de la relocalisation et une situation de référence correspondant à l'absence de relocalisation, et donc de paiement.

Principales caractéristiques de l'échantillon (cf. tableau en annexe) : Les enquêtés sont pour près de la moitié (48 %) originaires du département, et plutôt âgés (près des deux tiers ont 65 ans et plus), ce qui est une situation courante sur le littoral français. Le niveau élevé de formation peut s'expliquer par la part importante des propriétaires (73 %) prioritairement ciblés compte tenu de la problématique.

### Perceptions et valeurs attribuées au recours à la concertation

Etant donné l'importance de la légitimité de l'institution pour l'acceptabilité, les questions d'évaluation ont été posées après avoir demandé aux enquêtés de sélectionner l'institution qu'ils privilégiaient. Celle-ci était conservée par l'enquêteur pour la suite du questionnaire. Ainsi les enquêtés répondaient en pensant que la relocalisation serait mise en œuvre par l'institution dans laquelle ils avaient déclaré avoir le plus confiance. Les services de l'Etat (58%) et la Région (19%) recueillent l'adhésion la plus importante. Viennent ensuite les inter-

communalités et les communes (8% chacune), puis le département (6%). Soulignons qu'en France, les politiques de gestion du trait de côte sont le plus souvent mises en œuvre conjointement par l'Etat et les différents niveaux de collectivités territoriales et qu'elles bénéficient de subventions européennes.

Les estimations des CAP reposent sur la modélisation d'un logit mixte. Elles montrent une nette préférence pour la concertation, avec une valeur plus élevée lorsque celle-ci porte sur les zones à relocaliser plutôt que sur les critères d'indemnisation (Tableau



**Tableau 4.** Critères jugés déterminants dans l'acceptabilité des relocalisations

|  | Population | Parties Prenantes | Elus du Scot |
|--|------------|-------------------|--------------|
| Durabilité : les solutions devront bénéficier aux générations futures et à nos générations       | 37 %       | 35 %              | 44 %         |
| Efficacité : le plus grand bénéfice par euro dépensé   | 29 %       | 30 %              | 4 %          |
| Concertation : les politiques doivent être définies en concertation avec les habitants concernés | 17 %       | 20 %              | 33 %         |
| Solidarité : solidarité de tous face à un risque n'affectant que quelques-uns                    | 9 %        | 5 %               | 7 %          |
| Gouvernance : les politiques doivent être définies et portées par une institution légitime       | 8 %        | 10 %              | 11 %         |

Source : enquête SOLTER 2013 et 2015 pour les parties prenantes et élus

**Tableau 5.** Avis sur les impacts négatifs potentiels de la concertation

|   | Pas d'accord du tout | Plutôt pas d'accord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | Ne sait pas |
|---|----------------------|---------------------|-----------------|----------------------|-------------|
| La concertation favorise l'influence de certains groupes                        | 5 %                  | 12 %                | 46 %            | 29 %                 | 8 %         |
| La concertation entraîne des compromis rendant la relocalisation moins efficace | 5 %                  | 21 %                | 47 %            | 19 %                 | 9 %         |

Source : enquête SOLTER 2013

3). Par ailleurs, les enquêtés sont favorables à une mise en œuvre de la relocalisation par tranches successives et au fait qu'elle soit mise en place au plus tôt. Notons que ces CAP sont tous significatifs au seuil minimal de 10 %.

À l'issue des choix de scénarios, nous avons demandé aux enquêtés de classer les attributs de façon décroissante en fonction de l'importance qu'ils leur avaient accordé (Figure 2). L'ordre de classement est équivalent aux CAP : la concertation arrive en seconde position des premiers choix, après la période.

Dans l'esprit des enquêtes de Glenk & Fisher (2010) sur les référentiels de valeur, nous avons identifié les critères favorables à l'acceptabilité des relocalisations (Tableau 4). À l'image de ces auteurs, nous observons une préférence marquée pour la durabilité et une assez grande homogénéité de choix entre la population enquêtée et les parties prenantes, les élus ayant une position plus contrastée. Dans tous les cas la concertation obtient des scores importants : elle est classée en 2<sup>o</sup> position par les élus et en 3<sup>o</sup> par la population et les parties prenantes.

Les enquêtés paraissent conscients des limites de la concertation, avec 75% qui pensent qu'elle est peut favoriser l'influence de certains groupes et 66% pour qui elle est susceptible d'induire des compromis aux dépens de l'efficacité (Tableau 5).

### Discussion

Nos résultats confirment l'importance accordée à la concertation, que ce soit à travers les CAP, la hiérarchisation des attributs ou les critères d'acceptabilité. La corrélation très significative ( $\chi^2$  significatif à 1 %) entre le choix de la concertation comme critère d'acceptabilité et le choix des critères d'équité (revenu) et de responsabilité (achat en étant informé du risque) comme étant les plus justes, tend à montrer une sensibilité sociale des personnes favorables à la concertation. On note une préférence pour les zones à relocaliser, c'est-à-dire le design technique et l'ampleur de la relocalisation, plutôt que les modalités d'indemnisation qui renvoient à une dimension sociale. Cette préférence est rationnelle au sens où la délimitation de la zone à relocaliser constitue le principal enjeu de ces politiques puisqu'elle conditionne à la fois la population concernée et l'efficacité attendue. Les enquêtés peuvent penser que les procédures d'indemnisation sont définies à des échelles plus larges, en fonction des règles administratives, et qu'il y a donc moins de marges de manœuvre.

Cette adhésion à la concertation paraît être un choix objectif puisqu'elle s'accompagne d'une conscience de ses limites, en termes d'influence des lobbys ou de compromis affectant son efficacité. En effet la participation est dénoncée par cer-

tains auteurs, pour la faible prise en compte des avis (Blondiaux & Fourniau 2011), la lassitude des participants (Barbier & Larrue 2011), les effets de corporatisme ou de renforcement des acteurs dominants (Hermet & Kazancigil 2005 ; Blondiaux & Fourniau 2011). Un bilan récent des concertations environnementales en France (Mermet & Salles 2015) montre qu'elles peuvent être dévoyées ou inopérantes face à des situations très conflictuelles. Si les maîtres d'ouvrage cherchent souvent à limiter le champ des dispositifs institués ou à les instrumentaliser, l'efficacité des délibérations locales, souvent plus dynamiques, est limitée par leur faible portée règlementaire. Au-delà des limites, des effets positifs sont enregistrés en termes d'apprentissage, d'innovation et d'information des citoyens (Mermet & Salles 2015).

La valeur économique attribuée à la concertation (198€ ou 127 €) correspond à des niveaux loin d'être négligeables même s'ils sont difficiles à apprécier dans l'absolu et à comparer du fait de l'absence d'approches similaires. Un des résultats intéressants tient au fait que l'intérêt pour la concertation n'est pas lié au type de commune (littoral ou arrière-pays), c'est à dire selon que les enquêtés résident ou non dans une commune concernée par la relocalisation. Ce constat suggère que l'adhésion à la concertation ne relève pas d'une volonté de faire prévaloir des intérêts

propres, mais plutôt d'un principe général. On retrouve cet aspect dans les motifs de participation à des concertations du Baromètre national de la concertation (Harris et Respublica 2013). Selon cette enquête, deux des trois premières justifications sont le désir d'être informé (61 %) et le souhait de participer au projet de territoire (33 %), le troisième étant l'envie de participer à des mesures qui nous concernent (52 %). Cet intérêt pour l'action publique est en général renforcé par la participation à des concertations. Ainsi 56 % des citoyens ayant participé à une concertation déclarent avoir plus envie de s'impliquer dans la vie de leur commune, et ce malgré le fait que 56 % pensent qu'il y a peu d'effet sensible sur la décision finale (Harris et Respublica 2013). Paradoxalement cet intérêt pour la concertation doit être rapproché des difficultés à mobiliser les parties prenantes et plus encore les citoyens (Rey-Valette et al. 2014), avec pour les territoires littoraux une sous-représentation importante des résidents secondaires (Rey-Valette et al. 2015). Notons que si les parties prenantes et les élus interrogés sont très favorables à la concertation avec les citoyens, ils souhaitent aussi une plus grande collaboration entre les services de l'Etat et les collectivités lors de l'établissement des documents de cadrage, tels que les plans de prévention des risques littoraux, qui orientent profondément les planifications territoriales.

Tandis que les recommandations quant à la mise en œuvre des politiques d'adaptation insistent sur l'information et la participation des habitants (ONERC 2011), Gibbs (2016) souligne les risques politiques des relocalisations. Selon Snoy (2002), la légitimité de la participation tient surtout aux effets des processus de délibération sur la formation et la sensibilisation des citoyens, notamment face à des enjeux tels que l'adaptation au changement climatique qui impliquent « des changements culturels profonds et une réorientation des modèles de consommation et de production » (Snoy 2002). Ces propriétés sont d'autant plus importantes que la relocalisation suppose un nouvel rapport

au temps du fait de son caractère anticipé. Plus généralement il s'agit de modifier « la façon de faire et de penser l'aménagement » (Richard 2016) en rupture avec le paradigme techniciste d'aménagement et conformément aux principes du développement territorial (Angeon et al. 2007). En effet Rocle et al. (2016), remettent en cause l'hégémonie du modèle positiviste fondé sur des experts et soulignent l'intérêt d'associer des citoyens dits profanes, dont ils montrent qu'ils sont à la fois conscients des enjeux et favorables aux relocalisations à moyen terme (30 ans). Ainsi la demande de concertation des populations témoigne de l'existence d'un espace de dialogue intéressant à exploiter pour faciliter les processus d'apprentissages aux échelles individuelle et collective et analyser les conséquences distributives des scénarios possibles (Gibbs 2016). Cependant l'importance de ces enjeux et des apprentissages exige d'adapter les méthodes notamment de mobilisation des publics, en termes de diversité et de durée (Droege 2006 ; Zwikaël & Smyrk 2015) et d'adopter des formes de gestion territoriale adaptative (Holling 1996).

### Conclusion

Cette évaluation monétaire des préférences des citoyens pour une politique concertée apporte une contribution originale par rapport aux travaux traditionnels dans ce domaine avec des hiérarchisations concordantes entre la modélisation économétrique des CAP et la hiérarchie des attributs effectuées directement par les enquêtés. Concernant l'acceptabilité des relocalisations, elle confirme l'importance de la concertation qui apparaît être une propriété positive de ces politiques en réponse à l'adaptation au changement climatique. Bien qu'elle reste déclarative, méthodologiquement cette approche présente l'intérêt d'évaluer la demande de concertation de façon indirecte relativement à différents attributs en évitant les biais des réponses socialement normées quant au fait d'être pour ou contre la concertation. Ce type d'évaluation constitue une piste de pluridisciplinarité associant l'économie pour caractériser la de-

mande de concertation et la sociologie ou la science politique pour analyser le caractère plus ou moins performatif et équitable des dispositifs constituant l'offre de concertation. Par ailleurs suite à cette approche montrant la faisabilité de la démarche, il serait intéressant de spécifier la demande de concertation en fonction des caractéristiques de l'offre à travers des attributs rendant compte de la diversité des dispositifs de mise en œuvre de la concertation. Enfin comme le recommande Spash (2007) il serait intéressant de combiner ces approches évaluatives avec des focus groups relevant de l'économie délibérative, pour discuter la sélection des attributs et/ou la portée des résultats.

### Remerciements

Ce travail a été financé par le programme le programme Liteau et le FNADT Languedoc-Roussillon (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Les auteurs remercient les référés pour leurs suggestions très pertinentes.

### Annexe. Caractéristiques de l'échantillon

|  |         |
|--|---------|
| Propriétaires                                      | 73 %    |
| Population féminine                                | 54 %    |
| Ménages en couple                                  | 62 %    |
| Taille moyenne des ménages (personnes)             | 2,4     |
| Age moyen (ans)                                    | 53      |
| Population de plus de 60 ans                       | 46 %    |
| Population retraitée                               | 43 %    |
| Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur | 46 %    |
| Personnes nées dans le département                 | 48 %    |
| Professions intermédiaires, employés, ouvriers     | 20 %    |
| Cadres, artisans, commerçants, chefs d'entreprise  | 15 %    |
| Revenu fiscal mensuel moyen du ménage              | 2 570 € |

## Références

- Abel, N., et al. 2011. Sea level rise, coastal development and planned retreat: analytical framework, governance principles and an Australian case study. *Environmental Science & Policy* 14 (3), 279-288.
- Angeon, V., et al. 2007. Le développement territorial : principes et méthodes. Dans Lardon, S (ed), *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, La Tour d'Aigues: Éditions de l'Aube: La Tour d'Aigues, 27-59.
- Arnstein, SR. 1969. A ladder of citizen participation. *American Institute of Planners* 35(4), 216-224.
- Barbier, R, & Larrue, C. 2011. Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape. *Participation* 1, 67-104.
- Bennett, J, & Adamowicz, V. 2001. Some fundamentals of environmental choice modelling. Dans Bennett, J, & Blamey, R (eds), *The Choice Modelling Approach to Environmental Valuation*. Cheltenham: Edward Elgar. 37-72.
- Blatrix, C. 2002. Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Politix* 15(57), 79-102.
- Blondiaux, L, & Fourniau, J-M. 2011. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participation* 1, 10-35.
- Cedergren, A, & Tehler, H. 2014. Studying risk governance using a design perspective. *Safety Science* 68, 89-98.
- Clément, V, Rey-Valette, H, & Rulleau, B. 2015. Perceptions on equity and responsibility in coastal zone policies. *Ecological Economics* 119, 284-291.
- Cooper, JAG, & Pile, J. 2014. The adaptation-resistance spectrum: a classification of contemporary adaptation approaches to climate related coastal change. *Ocean & Coastal Management* 94, 90-98.
- Dachary-Bernard, J. 2004. Une évaluation économique du paysage. Une application de la méthode des choix multi-attributs aux Monts d'Arrée. *Économie et statistique* 373, 57-74.
- Droege, P. 2006. *The Renewable City. A Comprehensive Guide to an Urban Revolution*. Londres : John Wiley & Sons Ltd.
- Font, J, Pasadas del Amo, S, & Smith, G. 2016. Tracing the Impact of Proposals from Participatory Process : Methodological Challenges and Substantive Lessons. *Journal of Public Deliberation*, 12(1), [http](http://www.journalofpublicdeliberation.org/)
- Gibbs, MT. 2016. Why is coastal retreat so hard to implement? Understanding the political risk of coastal adaptation pathways. *Ocean & Coastal Management* 130, 107-114.
- Gibbs, MT, Thébaud, O, & Lorez, D. 2013. A risk model to describe the behaviours of actors in the houses falling into the sea problem. *Ocean & Coastal Management* 80, 73-79.
- Glenk, K, & Fisher, A. 2010. Insurance, prevention or just wait and see? Public preferences for water management strategies in the context of climate change. *Ecological Economics* 69, 2279-2291.
- Gourgues, G, & Sainty, J. 2011. *La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage*. Communication Journée du GIS Participation d'étude sur les effets de la participation, Paris, 21 octobre 2011, 24 p.
- Graham, S., et al. 2013. The social values at risk from sea-level rise. *Environmental Impact Assessment Review* 41, 45-52.
- Haasnoot, M., et al. 2013. Dynamic adaptive policy pathways: a method for crafting robust decisions for a deeply uncertain world. *Global Environmental Change* 23, 485-498.
- Harris Interactive et Respublica. 2013. *Baromètre de la concertation et de la décision publique*. Paris : Rapport.
- Hellequin, A-P, et al. 2014. Perceptions du risque de submersion marine par la population du littoral languedocien : contribution à l'analyse de la vulnérabilité côtière. *Natures Sciences Sociétés* 21(4), 385-399.
- Hermet, G, & Kazancigil, A. 2005. Introduction. Dans Hermet, G, et al. (eds), *La gouvernance. Un concept et ses applications*. Paris: Karthala. 5-14.
- Holling, CS. 1996. Engineering resilience versus ecological resilience. Dans Schulze, P (ed), *Engineering within ecological constraints*. Washington DC: National Academy Press. 31-44.
- Hurlimann, A., et al. 2014. Urban planning and sustainable adaptation to sea-level rise. *Landscape and Urban Planning* 126, 84-93.
- King, D, et al. 2014. Voluntary relocation as an adaptation strategy to extreme weather events. *International Journal of Disaster Risk Reduction* 8, 83-90.
- Lancaster, K. 1966. A New Approach to Consumer Theory. *Journal of Political Economy* 74 (2), 132-157.
- Maesschalck, M. 2008. Quelle philosophie des normes aujourd'hui ? Gouvernance et apprentissage social. *Les carnets du Centre de Philosophie du Droit*, 138.
- Mazeaud, A. 2012. L'instrumentalisation participative de l'action publique: logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations* 2, 53-77
- McFadden, D. 1974. Conditional logit analysis of qualitative choice behaviour. Dans Zarembka, P (ed), *Frontiers in Econometrics*. New York: Academic Press, New-York, 105-142.
- MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) 2012. *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte – Vers la relocalisation des activités et des biens*. Paris : Rapport.
- Mermet, L, & Salles, D. 2015. *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?* Paris : De Boeck.
- MIAL-LR (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Région Languedoc-Roussillon) 2003. *Orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc-Roussillon*. Montpellier : Rapport.
- Morel, V, et al. 2006. Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires. *L'information géographique* 1 : 6-24.
- ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) 2011. *Plan National d'Adaptation de la France aux effets du changement climatique*. Paris : Rapport.
- Rey-Valette, H, et al. 2015. Second-home owners and sea level rise: the case of the Languedoc-Roussillon region (France). *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events* 7(1), 32-47.
- Rey-Valette, H, et al. 2012. Les plages du littoral languedocien face au risque de submersion : Définir des politiques de gestion tenant compte de la perception des usagers. *Géographie, Économie, Société* 14, 379-391.
- Rey-Valette, H. et Mathé, S. 2012. « L'évaluation de la gouvernance territoriale : enjeux et propositions méthodologiques ». *Revue d'Économie Rurale et Urbaine*, 5 : 783-804.
- Rey-Valette, H., et al. 2014. Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, Économie, Société* 16, 65-89.
- Richard, E. 2016. *L'adaptation aux changements climatiques. Les réponses de l'action publique territoriale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Richard, J. 2011. *Consulter autrement, participer activement*. Paris : La Documentation Française.

- Rocle, N. 2015. Gouverner l'adaptation au changement climatique sur (et par) les territoires. L'exemple des littoraux aquitain et martiniquais. *Natures, Sciences, Sociétés* 23, 244-255.
- Rocle, N., et al. 2016. Tant qu'il y aura des profanes... dans la gestion des risques littoraux. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 16(2). [http.](http://www.vertigo-geo.com/)
- Rowe, G., & Frewer, L.J. 2000. Public participation methods: a framework for evaluation. *Science, Technology & Human Values* 25(1), 1-39.
- Rulleau, B., Rey-Valette, H., & Clément, V. 2017 (à paraître). Impact of justice and solidarity on the acceptability of managed realignment. *Climate Policy*.
- Rulleau, B., Dehez, J., & Point, P. 2010. Une approche multi-attributs de la demande de loisirs sur les espaces naturels : l'exemple de la forêt publique. *Revue Française d'Économie* 25(1), 175-211.
- Snoy, T. 2002. De la pertinence et de la légitimité du principe de participation. *Reflète et perspectives de la vie économique* 1(XLI), 101-108.
- Spash, C.L. 2007. Deliberative monetary valuation (DMV): Issues in combining economic and political processes to value environmental change. *Ecological Economics* 63(4), 690-699.
- Torre, A., & Vollet, D. 2015. Introduction. Aux fondements du développement territorial. Dans Torre, A., & Vollet, D (eds), *Partenariats pour le développement territorial*. Paris: Quae: Paris. 11-32.
- Torre, A., & Beuret, J.E. 2012. *Proximités territoriales. Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*. Paris : Economica Anthropos.
- Torre, A., & Zuideau, B. 2009. Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaires et perspectives. *Natures, Sciences, Sociétés* 17, 349-360.
- Warren, C.R., et al. 2005. Green on Green: Public perceptions of Wind Power in Scotland and Ireland. *Journal of Environmental Planning and Management* 48(6), 853-875.
- Zwikael, O., & Smyrk, J. 2015. Project governance: balancing control and trust in dealing with risk. *International Journal of Project Management* 33(4), 852-862.